



## Bientôt le retour du cumul des mandats ?

Le sénateur centriste Hervé Marseille a déposé une proposition de loi rétablissant la possibilité de cumuler **Page 4**

### Depuis 2014, sénateurs, députés ou eurodéputés ne peuvent plus être élus maire ou adjoint au maire

## Vers un retour du cumul des mandats ?

### Radio Nostalgie

Le président du groupe Union centriste au Sénat, Hervé Marseille, a déposé mardi une proposition de loi organique rétablissant la **possibilité de cumuler un mandat de parlementaire avec celui de maire d'une commune de moins de 10 000 habitants.**

Nathalie Segauenes

ET REVOILÀ LE CUMUL DES MANDATS ! Chassé par la porte en 2014, il revient par la fenêtre sept ans plus tard. Le président du groupe Union centriste (UC) au Sénat, Hervé Marseille, a déposé mardi une proposition de loi organique « favorisant l'implantation locale des parlementaires ».

Le sénateur des Hauts-de-Seine, ancien maire de Meudon, veut rétablir la possibilité pour un parlementaire national et européen d'être également maire (ou adjoint) d'une ville de moins de 10 000 habitants (soit 97% des communes de France), tout en interdisant le cumul d'indemnités attachées à ces fonctions avec son indemnité parlementaire.

Le sujet est revenu dans les discussions à la faveur des élections régionales et départementales. L'abstention record (plus de 65%) a fait l'objet de plusieurs études. « L'éloignement de

l'électeur par rapport à l'élu est apparu comme l'une des raisons de cette abstention, note Hervé Marseille. Le lien s'est distendu entre les parlementaires et les électeurs, car ils sont de moins en moins au contact ». Pour l'élu centriste, l'interdiction du cumul contribue par ailleurs à affaiblir le parlement par rapport à l'exécutif : « Quand vous aviez un sénateur-maire de Lyon ou de Marseille, il faisait contrepoids au gouvernement », argue-t-il. Débarrassé des barons locaux depuis 2017, l'exécutif aurait gagné en marges de manœuvre. Le cumul fait donc son retour non plus comme une résurgence de l'ancien monde, mais comme une arme de lutte contre l'abstention et comme outil de rééquilibrage des pouvoirs. C.Q.F.D.

**Evolution.** La petite musique des partisans du cumul des mandats se fait entendre depuis plus de deux ans déjà. En janvier 2019, lors de son premier « grand débat » consécutif aux Gilets jaunes, Emmanuel Macron, dont la majorité « hors sol » n'avait rien vu venir de ce mouvement social, s'interrogeait sur la pertinence du non-cumul. « Faut-il permettre au législateur de ravoir des mandats locaux, en tout cas dans une certaine proportion, sans être dans des exécutifs de premier plan ? Peut-



être », réfléchissait à voix haute le président devant les élus locaux de l'Eure, à Grand-Bourgtheroulde.

Un mois plus tard à peine, en février 2019, le doyen de l'Assemblée nationale, Bernard Brochand (80 ans), qui fut quinze ans député et maire de Cannes, déposait une proposition de loi organique en ce sens. Le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, jugeait cependant que la loi votée le 14 février 2014 était un « bon équilibre » et qu'il n'y avait pas lieu d'y revenir.

Les députés Modem, qui ne partagent pas cet avis, commencèrent alors à travailler, lors de leurs journées parlementaires de septembre 2019, à un texte assouplissant la règle, pour autoriser le cumul avec une fonction de maire, d'adjoint ou de vice-président dans de petits exécutifs locaux. Ils furent rejoints par quelques députés LREM. « Ce n'est pas un sujet à mettre à l'ordre du jour. Les Français ne comprendraient pas », gronda le Premier ministre Edouard Philippe quelques jours plus tard, lors d'un petit-déjeuner de la majorité. Fin du premier épisode.

Pour Hervé Marseille, l'opinion aurait évolué depuis : 57% des Français seraient favorables à la possibilité de cumuler un mandat national et un mandat local pour les maires des communes de moins de 10 000 habitants, sans cumul des indemnités, selon un sondage réalisé par l'Ifop pour l'UC. « Les gens désapprouvent le cumul des indemnités, mais ils étaient ravis que leur maire soit député », estime-t-il.

**L'opposition de la gauche.** Le président du groupe centriste tentera d'inscrire sa proposition à l'ordre du jour du Sénat en septembre. Le président du Sénat Gérard Larcher, disposé à rouvrir ce débat, devrait l'y aider. A l'Assemblée, Richard Ferrand aussi a évolué. Au lendemain des élections régionales et départementales, il a promis une réflexion « sans tabou ».

La gauche en revanche continue à défendre le non-cumul. « Il a fallu beaucoup de temps pour l'imposer, rappelle le sénateur PS Jean-Pierre Sueur. Quand on a un mandat, on s'y consacre à plein temps. Et on a assez de talents dans ce pays pour que les mêmes personnes n'exercent pas plusieurs mandats ». « Quand on est parlementaire, on s'imprègne de toutes les expériences de nos élus locaux, et on a une vision plus large et

adaptée qu'en étant sur une seule commune », abonde le jeune sénateur PS de la Somme Rémi Cardon. « Mon mandat de conseiller municipal m'apporte énormément, mais je ne vois pas en quoi je serais plus connecté si j'étais maire », assure-t-il. « Si on revient en arrière, on retombera sur le problème de l'absentéisme », prévient de son côté Jean-Pierre Sueur. @NSegaunes

**57 % des Français seraient favorables à la possibilité de cumuler un mandat national et un mandat local pour les maires des communes de moins de 10 000 habitants, sans cumul des indemnités, selon un sondage réalisé par l'Ifop pour le groupe Union centriste**